



Communauté de communes  
Cingal - Suisse Normande

## CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

### DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

#### Décision N° CC-DEC-2024-004

06 mai 2024

#### **OBJET : MARCHÉ DO/TRC POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE PAUL HÉROULT A THURY-HARCOURT-LE-HOM**

Dans le cadre du marché de travaux de l'école Paul Héroult, nous avons lancé un marché d'assurances Dommage Ouvrage / Tous risques Chantier.

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 29 avril 2024,

**Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande**

#### DÉCIDE

##### ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché à l'entreprise BEAH (75 – Paris)

##### ARTICLE 2 :

De signer le marché correspondant, sachant que l'offre retenue est la suivante :

Dommages ouvrage : prime HT : 46 001.91 € ; prime toutes taxes : 50 142.08 €  
Avec option : Garantie aux existants : prime toutes taxes : 8 757.00 €  
Constructeur Non Réalisateur : prime HT : 5 436.58 € ; prime toutes taxes : 5 925.88 €  
Tous risques chantier : prime HT : 12 211.41 € ; prime toutes taxes : 15 548.79 €

##### Soit un total :

**prime HT : 63 649.90 € ; prime toutes taxes : 80 373.75 € soit 0.761 % + « Forfait Garantie aux existants » du montant prévisionnel des travaux estimé à 8 363 983.95 € TTC selon l'Acte d'engagement.**  
Pour des travaux allant jusqu'en décembre 2025, et 2 mois gratuits si délai prolongé, soit jusqu'en février 2026.

##### ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Préfecture de CAEN et publication par  
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20240506-DEC-2024-004-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2024

Publication : 07/05/2024

